

Bruxelles, le 16 septembre 2021
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2021/0293(COD)**

**11900/21
ADD 1**

**TELECOM 339
DIGIT 125
CYBER 236
COMPET 636
RECH 404
PI 83
MI 676
EDUC 298
JAI 988
ENFOPOL 323
COSI 171
CODEC 1221**

PROPOSITION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	15 septembre 2021
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2021) 574 final - ANNEXE
Objet:	ANNEXE de la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant le programme d'action à l'horizon 2030 "La voie à suivre pour la décennie numérique"

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2021) 574 final - ANNEXE.

p.j.: COM(2021) 574 final - ANNEXE



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 15.9.2021
COM(2021) 574 final

ANNEX

ANNEXE

de la

Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil

**établissant le programme d'action à l'horizon 2030 «La voie à suivre pour la décennie
numérique»**

{SWD(2021) 247 final}

ANNEXE — Domaines d'action

Domaines d'action:

- (a) infrastructures et services de données européens communs;
- (b) déploiement dans l'Union d'une nouvelle génération de processeurs fiables à basse consommation;
- (c) déploiement paneuropéen de corridors 5G,
- (d) acquisition de supercalculateurs et d'ordinateurs quantiques, en connexion avec l'entreprise commune EuroHPC;
- (e) développement et déploiement d'infrastructures de communications quantiques et spatiales ultrasécurisées;
- (f) déploiement d'un réseau de centres d'opérations de sécurité;
- (g) administration publique connectée;
- (h) infrastructure européenne de services de chaînes de blocs;
- (i) pôles d'innovation numérique européens;
- (j) partenariats de haute technologie en faveur des compétences numériques grâce au pacte sur les compétences;
- (k) autres projets satisfaisant à tous les critères énoncés à l'article 12 de la présente décision, qui vont devenir nécessaires à la réalisation des objectifs du programme d'action pour la décennie numérique au fil du temps en raison des évolutions qui se font jour dans les domaines social, économique ou environnemental.